



Un CCE stratégique?

C'est vraiment la question qu'ont pu se poser les membres de cette instance, convoqués à la hâte à une réunion informelle le 21 mars 2014.

L'ordre du jour, "Point sur la situation économique et organisationnelle de l'entreprise". Vaste sujet!

Bien évidemment, aucun document préalablement transmis aux participants, juste un discours pendant lequel, l'à peu près a côtoyé le peut-être. Des chiffres invérifiables, et tout ça pour tenter de convaincre l'assemblée de la nécessité de stopper la saisie du Tribunal de Grande Instance de Nanterre.

Rappel des faits: La nouvelle organisation du service client a fait l'objet d'une info-consultation fin 2013 et après avoir pris connaissance des nouvelles fonctions des salariés de ce service, le CCE avait souhaité que les CHSCT soient consultés. La réponse de la Direction a été claire, "cette instance représentative du personnel n'est pas compétente et recevra une information après la mise en place du projet.

Retour à la réunion: La Direction a donc proposé au CCE de stopper la machine judiciaire et en contrepartie acceptait la création d'une commission de suivi. Une grande majorité des participants a détaillé de nombreux points négatifs de cette réorganisation et ont néanmoins confirmé que tout n'était pas mauvais. Si les CHSCT avaient pu faire leur travail, des modifications simples auraient permis d'adapter l'organisation aux spécificités de chaque établissement. Le temps perdu est imputable à la Direction qui a tenté de mépriser le rôle de cette instance.

Néanmoins, dans un souci de rétablir des relations sociales mises à mal par des négociations catastrophiques sur la prime d'intéressement en 2013, les membres du CCE ont fait preuve d'une volonté d'ouverture.

Ils ont conditionné les propositions de la Direction aux trois points suivants:

- ✓ La création d'une coordination des CHSCT (et non pas d'une commission de suivie) étendue à quelques membres du CCE et aux Délégués Centraux, avec l'assistance d'un expert.
- ✓ le maintien du pourcentage de sécurité appliqué en 2013, sur les critères servant de calcul, pour déterminer le montant de la prime d'intéressement.
- ✓ La réouverture des NAO suspendues par la Direction avec un talon de 40€

Monsieur LE JOLY s'est dit consterné par ce qu'il a appelé "un mélange des genres" et a refusé en bloc ces propositions.

Les membres du CCE ont tenu à préciser que l'ouverture proposée répondait à une volonté de retrouver le gagnant-gagnant dans l'intérêt des salariés et de l'entreprise. Le comportement de la Direction confirmait malheureusement la légitimité de saisie du Tribunal de Grande Instance, en l'occurrence, la plainte n'a pas retirée.